

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017
DELIBERATION N° 53

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : Présents : M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

Absents non représentés : Mme BELBARAKA.

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le
.....*

Le Maire

Entendu le rapport de M. Laiguillon,

OBJET : FINANCES – Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

- MAISON DES ASSOCIATIONS

Association Euskal Moneta

L'association Euskal Moneta a organisé la Fête du lancement de l'Eusko numérique le 19 mars 2017, à la Maison des associations.

Elle sollicite l'exonération du montant d'occupation de l'espace Saez et de salles de réunion, dont le coût s'élève à 1 129,50 €.

Compte tenu de la nature de cet événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Les Croisés de Saint-André

L'association Les Croisés de Saint-André a organisé trois manifestations depuis le début de l'année : les « Loto des Croisés » des 2 avril et 29 octobre 2017 ainsi que le Festival de la maquette et du modèle réduit, du 28 au 30 avril 2017.

Elle sollicite l'exonération des coûts d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élèvent respectivement à 754,50 €, 844 € et 1 271 €, pour un montant total de 2 869,50 €.

Compte tenu de la nature de ces manifestations, il est demandé au conseil municipal d'accorder ces exonérations exceptionnelles de redevance à ladite l'association.

Lycée Bernat Etchepare

Le lycée Bernat Etchepare a organisé la manifestation « Sagarno Eguna », le 10 juin 2017 à la Maison des associations. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 532 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance au dit lycée.

Association Les Bascos

L'association Les Bascos a organisé, le 1er juillet 2017, une soirée dans le cadre de « La Marche des fiertés » afin de récolter des fonds destinés à pérenniser son action en faveur des lesbiennes, gays, bisexuels et trans (LGBT) du Pays basque. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 423 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Pôle de protection enfance jeunesse - Dispositif éducatif de formation et d'insertion

Le dispositif DEFI a organisé une « Rencontre autour d'une création musicale ». Ce temps de présentation du travail de jeunes Bayonnais accueillis au sein du dispositif, à leurs familles et amis, a eu lieu le 6 juillet 2017, à la Maison des associations. Le dispositif souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 228 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance audit Pôle de protection enfance jeunesse.

Direction départementale de la cohésion sociale

La Direction départementale de la cohésion sociale a organisé, les 27 et 28 septembre, 24 et 25 octobre et 29 et 30 novembre, et organisera, les 19 et 20 décembre 2017, des réunions pour la formation des volontaires en service civique de l'arrondissement de Bayonne. Elle souhaite être exonérée du montant des redevances de mise à disposition de salles de réunion qui s'élève au total à 528 €.

Compte tenu de l'objet de ces réunions, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit service de l'Etat.

Association Les volontaires du sang

L'association Les volontaires du sang a organisé une réunion de promotion de son action le 7 octobre 2017. Elle sollicite l'exonération exceptionnelle de redevance pour la mise à disposition de l'espace Arnaud Saez, dont le montant total s'élève à 240,21 €.

Compte tenu de l'objet de cette réunion, il est demandé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Association Les restaurants du cœur

L'association Les restaurants du cœur a organisé deux journées de formation à la distribution gratuite de denrées alimentaires pour ses bénévoles, les 9 et 13 octobre 2017, à la Maison des associations. Elle sollicite l'exonération exceptionnelle de redevance pour la mise à disposition de salles de réunion, dont le montant total s'élève à 88 €.

Compte tenu de la nature de ces manifestations, il est demandé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Association Bayonne Accueille

L'association Bayonne Accueille a organisé son assemblée générale, suivie d'un spectacle cabaret avec repas, le 12 octobre 2017, à la Maison des associations.

Elle sollicite l'exonération exceptionnelle de redevance pour la mise à disposition de l'espace Arnaud Saez, dont le montant s'élève à 654,43 €.

Compte tenu de la nature de ces manifestations, il est demandé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Association Bake Bidea

L'association Bake Bidea, artisans de la paix, a organisé une réunion publique sur le thème du désarmement et du processus de paix, afin de mobiliser la société civile, le 24 octobre 2017. Elle souhaite être exonérée du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez, qui s'élève à 474,43 €.

Compte tenu de la nature de cette réunion, il est demandé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

GIP Développement Social Urbain de l'agglomération bayonnaise (GIP DSU)

Le GIP DSU a organisé le 3^e Forum des acteurs de l'économie solidaire et sociale, le lundi 21 novembre 2017, à la Maison des associations de Bayonne. Les échanges ont eu lieu autour du « Mois de l'économie sociale et solidaire » au cœur des quartiers de la ville. Il sollicite l'exonération du montant d'occupation de l'espace Saez et de salles de réunion, dont le coût s'élève à 846,74 €.

Compte tenu de l'importance de cet événement pour Bayonne, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au dit groupement.

Association Jardins familiaux et collectifs

L'association Jardins familiaux et collectifs a organisé la réunion annuelle des jardiniers du Comité local de Bayonne, le 23 novembre 2017 à la Maison des associations. Elle souhaite être exonérée du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez, qui s'élève à 237 €.

Compte tenu de la nature de cette réunion, il est demandé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Association Les seniors bayonnais

L'association Les seniors bayonnais organisera un après-midi thé dansant, le 9 décembre 2017, dans le cadre du Téléthon. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 797,24 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Association Gela Ttiki

L'association Gela Ttiki organisera le « Téléthon danse 2017 », samedi 9 décembre 2017, au soir. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 651,50 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

- SALLE L'ALBIZIA

Sous-préfecture de Bayonne – Bureau du développement local et des activités économiques

La Sous-préfecture de Bayonne a présenté, aux élus et à la presse, le 7 mars 2017, un dispositif d'État piloté par la Mission locale avenir jeunes du Pays Basque et destiné aux jeunes

en précarité. Elle sollicite l'exonération du montant d'occupation de la salle L'Albizia, dont le coût s'élève à 48 €.

Compte tenu de la nature de cette présentation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au dit service de l'État.

GIP-Développement Social Urbain de l'agglomération bayonnaise (GIP DSU)

Le GIP-DSU a organisé deux « actions emploi », dans le cadre de ses missions dévolues par le PLIE de l'agglomération bayonnaise, afin d'accompagner, les demandeurs d'emploi les plus en difficulté, le 7 juin et le 19 octobre 2017. Il sollicite l'exonération du montant d'occupation de la salle L'Albizia, dont le coût s'élève à 256 €.

Compte tenu de la nature de ces actions, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au dit groupement.

Centre d'information sur les droits de la femme et des familles 64 (CIDFF 64)

Le Centre d'information sur les droits de la femme et des familles a organisé, en relation avec l'association pour l'égalité des femmes et des hommes (AEFH 64) et le soutien du GIP-DSU de Bayonne, une réunion de réflexion sur l'égalité professionnelle, le 17 octobre 2017, à L'Albizia. Il sollicite l'exonération du montant d'occupation de la salle, dont le coût s'élève à 128 €.

Compte tenu de la nature de cette réunion, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au dit centre d'information.

- PISCINE LAUGA

Association Les Croisés de Saint-André – section football

L'association Les Croisés de Saint-André - section football - a occupé la piscine Lauga à l'occasion de stages de natation, pendant les vacances de la Toussaint, les 25 et 27 octobre 2017. Elle souhaite être exonérée du coût d'occupation du bassin qui s'élève au total à 59 € (29,50 € X 2). Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques organisera les examens du Brevet national de sécurité sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.), les 28 février et 6 avril 2018 et le recyclage du B.N.S.S.A., le 24 avril 2018. Elle souhaite être exonérée du montant des redevances de mise à disposition de la piscine Lauga dont le coût total s'élève à 1 440 € (480 € X 3).

Ces épreuves s'inscrivant dans une mission de service public, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ce service de l'État.

- CENTRE AQUATIQUE DES HAUTS-DE-BAYONNE

Ligue Nouvelle Aquitaine de la fédération française de natation

La Ligue Nouvelle Aquitaine de la Fédération française de natation a organisé les championnats régionaux les 25 et 26 novembre 2017. Elle souhaite être exonérée du coût d'occupation du Centre aquatique des Hauts-de-Bayonne qui s'élève à 3 633 €.

Ce championnat s'inscrivant dans une mission visant à développer la pratique de la natation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit comité.

Comité départemental de la fédération française de natation.

Le Comité départemental de la fédération française de natation organise régulièrement des étapes de formation et de championnat, dans le cadre du circuit d'épreuves départemental. Il souhaite être exonéré des coûts d'occupation du Centre aquatique, pour les réunions des 14 et

15 octobre, 18 novembre et 27 décembre 2017, 20 et 28 janvier et 28 avril 2018, qui s'élèvent respectivement à 847,70 €, 1 816,50 €, 787,15 € et 1 029,35 € en 2017 et 787,15€, 1 816,50 € et 787,15 € en 2018 (pour un montant total de 7 871,50 €).

Ces manifestations s'inscrivant dans une mission visant à développer la pratique de la natation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit comité.

Union nationale du sport scolaire pays basque (UNSS)

L'Union nationale du sport scolaire pays basque occupera le Centre aquatique des Hauts-de-Bayonne, le 21 mars 2018, pour organiser les rencontres inter-collèges de Bayonne, Anglet et Biarritz. Elle souhaite être exonérée du montant d'occupation du bassin qui s'élève à 484,40 €.

Ces rencontres s'inscrivant dans une mission visant à développer la pratique de la natation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite union.

Aviron bayonnais – section natation

Cette section organisera le 26^e Meeting Roger Noblet, le 18 juin 2018. Dans ce cadre, elle demande l'exonération du montant de la redevance de mise à disposition du Centre aquatique dont le coût s'élève à 1 816,50 €.

Ces compétitions s'inscrivant dans le calendrier de la Fédération française de natation et contribuant au développement de cette pratique dans notre ville, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Le montant total des demandes d'exonérations exceptionnelles qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver est de 25 435,95 euros.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne